



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 007/DEDI/NIGER/2023

TITRE DE L'APPEL D'OFFRE :

**LA DISTRIBUTION DES COUPONS DE KITS NFI A 330 MENAGES DE
LA COMMUNE D'AYOROU**

Financement : FHRAOC



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Dans le cadre de l'assistance humanitaire qui doit être portée à l'exécution de sorte à renforcer la sécurité, la dignité et les préférences des bénéficiaires, l'ONG DEDI lance un appel d'offre ouvert pour la distribution des coupons de kits NFI au profit de 330 ménages situés dans la commune d'Ayorou dans le cadre de la « Réponse intégrée aux besoins d'urgence WASH et ABNA des populations affectées par la problématique de déplacements de populations dans la région de Tillabéry ».

1. GENERALITES

ARTICLE 1 : COMPOSITION DES KITS NFI

La composition des kits Non Food Items est présentée dans le tableau suivant :

Nature de l'article	Désignation et spécification	Quantité par kit
Couvertures (1 place)	Dimension : 150cm x 200 100% polyester	03
Bidon avec bouchon	20 litres ; Matériel : Plastic	01
Seau avec couvercle	20 litres ; Matériel : Plastic	01
Nattes (1 place)	Taille : min 60 cm max 180 X 90 Matériel : Polypropylène	03
Moustiquaire	Imprégnée d'Insecticide	03
Savon	Barre de 250 g	05
Casserole avec poignées et couvercle	Matériel : Aluminium Capacité : 7 L Diamètre: Min25 cm Max 28 cm	01



Casserole avec poignées et couvercle	Matériel : Aluminium Capacité : 5 L Diamètre : Min20 cm Max 25 cm	01
Tasse de 0.5l	Matériel : Plastic	02
Bouilloire de 2L	Matériel : Plastic	01
Couteau	Matériel : Fer inoxydable Longueur : min 30 cm	01
Louche	Matériel : Aluminium Capacité : min 100 ml Longueur : min 30 cm	01
Gobelet	Matériel : Aluminium Capacité : 0.3 L min	03
Cuillère	Matériel : Aluminium Capacité : min 100 ml Longueur: min 30 cm	03

Article 2 : critères d'inéligibilité

Pour être admis à concourir, le soumissionnaire ne doit être :

- En état de liquidation judiciaire ou dont la faillite est prononcée ;
- Condamnée pour infraction au Code Pénal ou au Code Général des Impôts prévoyant l'interdiction d'obtenir des commandes publiques ;
- Coupables de fautes ayant entraîné leur exclusion temporaire de la passation des marchés par décision motivée de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Affiliées aux consultants ayant contribué à préparer le présent Appel d'Offres ;

NB : une entreprise peut soumissionner à un ou l'ensemble des deux Lots.

Article 3 : critères d'éligibilité

- Etre inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et ne doit pas être sous le coup d'une suspension, d'une interdiction, d'une exclusion ou d'une liquidation des biens (fournir une attestation de non liquidation des biens, copies dûment légalisées des

documents définissant le statut juridique, le lieu d'enregistrement et le principal lieu d'activités) ;

- Doit produire la preuve de sa capacité financière (attestation bancaire certifiée prouvant l'existence de fonds propres ou une ligne de crédit et/ou une caution délivrée par une banque agréée et jugés suffisants) ;
- Les soumissionnaires nationaux doivent être en règle vis-à-vis de l'Administration (attestation de Régularité Fiscale (ARF) et législation du travail) ;
- Les soumissionnaires communautaires et étrangers doivent joindre également, le cas échéant, une attestation d'engagement à payer, par retenue à la source, l'impôt sur les bénéfices des non-résidents, délivrée par les services fiscaux nationaux ou une attestation de non double imposition.
- Les entreprises publiques nationales et des autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ne peuvent participer à l'appel d'offres que si elles sont juridiquement et financièrement autonomes.

Article 4 : Critère de qualification du soumissionnaire

Les critères font l'objet d'une notation chiffrée dans le cadre de l'évaluation des offres voire tableau en annexe. Néanmoins le maître d'ouvrage pourra requérir les documents ci-dessous étayant la nature des qualifications techniques et des ressources nécessaires pour mener à bien l'exécution du marché

- La liste, les qualifications et l'expérience des principaux responsables et techniciens chargés de l'exécution des travaux du soumissionnaire ;
- Une liste du matériel essentiel (en propre ou en location) dont dispose le soumissionnaire pour réaliser les travaux ;
- Éventuellement, une liste des marchés antérieurs accompagnée des attestations de bonne fin d'exécution prouvant l'expérience du soumissionnaire dans la réalisation de travaux similaires ainsi que les informations détaillées sur les travaux et engagements contractuels en cours ;

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs entreprises doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Les membres du groupement doivent désigner un mandataire commun dûment habilité à engager le groupement et à recevoir le paiement du marché ;
- Le mandataire commun doit signer l'offre de manière à engager toutes les parties ;
- La délégation de pouvoirs au mandataire commun doit indiquer clairement que les membres du groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Article 5 : DELAI D'EXECUTION

Le soumissionnaire proposera un délai d'exécution qui ne pourra en aucun cas dépasser deux mois (60 jours) pour l'ensemble des travaux.

Article 6 : ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES



L'innovation et la technologie comme moteur
du développement endogène durable et de
l'aide humanitaire

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : info@dedi.org

Le dossier d'appel d'offres, établi en langue française peut être téléchargé sur notre site www.dedi.org ou obtenu gratuitement en envoyant un mail à washspecialiste_ner@dedi.org du lundi au Vendredi de 8 heures à 17h00mn.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier pourra s'adresser directement, avant la date limite de dépôt des propositions à l'ONG DEDI basée à Niamey, à washspecialiste_ner@dedi.org

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

L'offre présentée conformément aux prescriptions du règlement particulier de l'Appel d'Offres devront être déposées au Bureau de l'ONG DEDI sis à Niamey ou à envoyer à l'adresse mail offres_niger@dedi.org au plus tard le 20 Décembre 2023 à 17h00.

ARTICLE 9: OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique le **21 / 12 / 2023** à partir de 14 heures, dans la salle de réunion de l'ONG DEDI à Niamey.

Les entreprises soumissionnaires sont invitées à participer ou à se faire représenter par une personne dûment mandatée à la séance d'ouverture.

NB : l'ONG DEDI se réserve le droit de ne pas donner suite, ou de ne donner qu'une suite partielle, au présent appel d'offres, s'il estime que les offres reçues ne lui paraissent pas acceptables.

Le cas échéant, aucune justification ne pourra lui être demandée de ce fait par les soumissionnaires.



REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

N ° 007/DEDI/NIGER/2023

Article 1 : Dispositions préliminaires

Le présent document, intitulé « **Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO)** » a pour objet de préciser les modalités et les conditions de soumission à l'appel d'offres, la procédure de jugement des offres et d'attribution du marché.

Pour tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations du présent document, les dispositions réglementaires en République du Niger concernant les modalités et conditions de participation aux appels d'offres publics sont de stricte application.

Dans le présent appel d'offres les termes « **soumission** » et « **offre** » sont synonymes.

Article 2 : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet la distribution des coupons à 330 ménages de la commune d'Ayorou.

ARTICLE 3 : CONSTITUTION DES LOTS ET LOCALISATION

Réf	Commune	Nombre de bénéficiaires	Lieu de distribution	Géolocalisation	
				Latitude	Longitude
01	Ayorou	330	Ayerou		

ARTICLE 4 : CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)

Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'appel d'offres et stipule les conditions du marché et comprend les documents énumérés ci-après :

- ☞ Les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ou Instructions aux Soumissionnaires ;
- ☞ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- ☞ Le Cadre du devis estimatif quantitatif.

Article 5 : Type d'appel d'offres et conditions de participation

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert qui s'adresse aux entreprises :



- a) Qui ne sont pas en état de faillite ;
- b) Qui ne sont pas en état de cessation de paiement constatée par une décision judiciaire autre que la faillite ;
- c) A charge desquelles ne sont pas ouvertes une procédure judiciaire pouvant aboutir à un état de cessation de paiements ou de faillite entraînant le dessaisissement total ou partiel des biens.
- d) Qui ne font pas l'objet d'une condamnation judiciaire définitive pour toute infraction affectant sa moralité professionnelle,
- e) Qui ne se sont pas rendues coupables de fausses déclarations à l'occasion des renseignements exigibles pour sa participation à un appel d'offres.

Article 6 : Offres Techniques

Afin de permettre une comparaison et un jugement des offres, les soumissionnaires devront obligatoirement présenter une offre conforme aux dispositions du CPT.

Article 7 : OFFRE Financière

La proposition financière de l'entreprise sera présentée sur la base du Bordereau de Prix Unitaires de l'Entreprise et des quantités indiquées dans les Cadres de Devis Estimatifs joints au présent DAO.

Article 8 : Nature Des Prix

Les prix des offres sont fermes et définitifs.

S'il est jugé nécessaire d'exécuter des travaux ou des prestations ne figurant pas au Bordereau des Prix Unitaires, les prix unitaires applicables seront définis de commun accord entre les parties prenantes au marché, par assimilation à des prestations ou travaux analogues.

Article 9 : Détail des Prix / Cadre Des Devis Estimatifs

Les propositions financières devront être détaillées selon les prix unitaires non révisables contenus dans le bordereau des prix unitaires et les quantités retenues au cadre du devis estimatif quantitatif. Les prix seront libellés exclusivement en francs CFA. Une fois établis, ils ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire l'objet d'une augmentation ultérieure.

Le soumissionnaire ne doit apporter aucune modification au détail des prix et aux quantités indiquées dans les cadres du Devis Estimatif. S'il constate une anomalie, il doit la signaler au maître d'Ouvrage délégué conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après.

Article 10 : Erreurs - Omissions et Modifications

Toute erreur ou omission, susceptible de compromettre la réalisation des travaux dans les règles de l'art et/ou dans le délai prescrit, décelée par le soumissionnaire dans le dossier d'appel d'offres, doit être signalée dans les meilleurs délais afin qu'il puisse établir en temps opportun un additif au dossier d'appel d'offres.

Article 11 : Paraphe et Signature

Tous les documents fournis par le soumissionnaire doivent être paraphés à chaque page et signés à la fin de la dernière page, avec la mention :

Le responsable:

Le .../...../.....

Article 12 : Documents Constituant l'offre du Soumissionnaire

Les documents constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivants :

- 1) La lettre de soumission complétée, paraphée, datée et signée ;
- 2) L'attestation de non faillite de l'entreprise datant de moins de trois (3) mois ;
- 3) Les références juridiques du soumissionnaire : un extrait du registre de commerce de l'entreprise. Pour les sociétés, il sera présenté les Statuts définissant la nationalité de l'entreprise, la répartition du capital entre les associés et la nationalité de ces derniers. Le soumissionnaire indiquera aussi l'adresse de son siège et de sa (ses) représentation(s).
- 4) L'Attestation de Régularité Fiscale ;
- 5) Les références techniques du soumissionnaire au cours des cinq dernières années dans des prestations similaires. Ces références doivent être accompagnées des certificats de bonne fin délivrés par les différents maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre ;
- 6) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières, paraphé, daté et signé ;
- 7) Le Cahier des Prescriptions Techniques, paraphé, daté et signé ;
- 8) Le cadre de devis estimatif complété, paraphé, daté et signé ;
- 9) Le cadre de bordereau des prix unitaires complété, paraphé, daté et signé.
- 10) L'autorisation d'exercice pour les sociétés de droit autre que celui du Niger.

La présentation des pièces ci – dessus énumérées est obligatoire. L'absence ou la non-conformité de l'une d'elle entraînera le rejet de la soumission.

Article 13 : Présentation des Offres

Chaque offre sera constituée de la façon suivante :

- 1) Une **enveloppe intérieure « A »** intitulée « **Offre Administrative et Technique** », contenant, en un original plus 2 copies, les pièces numéros 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; et 10. L'original et les copies des offres sont cachetés comme tels.



- 2) **Une enveloppe intérieure « B »** intitulée « **Offre Financière** » contenant, en un original plus 2 copies, les pièces numéros 1 ; 8 ; et 9.
L'original et les copies des offres sont cachetés comme tels.
- 3) Les 2 enveloppes précédentes seront placées dans une troisième enveloppe « **C** » fermée, absolument neutre, et qui portera exclusivement les mentions suivantes :
 - **Dans le coin supérieur gauche de l'enveloppe** :
« **REPONSE A L'APPEL D'OFFRES N°007/DEDI/NIGER/2023 POUR LA DISTRIBUTION DES COUPONS A 330 MENAGES DE LA COMMUNE D'AYOROU (A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)** »
 - **Au centre de l'Enveloppe** :

« **Monsieur le Directeur Pays de l'ONG DEDI à Niamey** »

Article 14 : Conformité de la Soumission

- 1) La soumission doit impérativement comporter les pièces demandées ;
- 2) Tous les documents constituant l'offre du soumissionnaire doivent être rédigés en langue française ;
- 3) Les pièces administratives et juridiques contenues dans les exemplaires « Original » des offres doivent être des photocopies légalisées.
- 4) L'offre financière doit être établie conformément aux cadres de devis estimatifs proposés sans aucune modification, sous réserve de la disposition de l'article 10 ci - dessus ;
- 5) Tous les prix unitaires et forfaitaires doivent être indiqués. Si certains prix sont inclus dans d'autres, le soumissionnaire doit le signaler spécialement dans une note ;
- 6) L'enveloppe extérieure « **C** » contenant "l'offre financière" et "l'offre administrative et technique" ne doit porter aucune mention extérieure permettant d'identifier le soumissionnaire ;
- 7) L'offre doit être remise impérativement au plus tard aux dates et heures limites indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

Article 15 : Références

Les références suivantes seront fournies par le soumissionnaire :

15.1 Références Juridiques

Le soumissionnaire fournira un extrait du registre de commerce de l'entreprise. Pour les sociétés, il sera présenté la nationalité de l'entreprise, la répartition du capital entre les associés et la nationalité de ces derniers.

Le soumissionnaire indiquera aussi l'adresse de son siège et de sa (ses) représentation(s).



15.2 Références Techniques

Le soumissionnaire développera essentiellement les références techniques acquises dans les travaux de réalisation du transfert monétaire à usage multiple. Il présentera plus particulièrement la liste des marchés qu'il a réalisés et précisera, sous forme de tableau, pour chaque marché :

- Le maître d'ouvrage ;
- La nature des prestations
- Le volume des activités réalisées ;
- L'origine et le montant des financements
- L'année d'exécution du marché.

Ces références techniques doivent être visées par les Maîtres d'Ouvrage ou Maîtres d'œuvre relatifs aux marchés référencés ou accompagnées des attestations de bonne fin délivrés par ces derniers.

Article 16 : Renseignements Complémentaires

Tous les renseignements complémentaires relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus en écrivant à l'adresses suivantes :

Adresse Email : washspecialiste_ner@dedi.org, Téléphone : 80 07 36 94

Article 17 : Remise Des Offres

L'offre présentée conformément aux prescriptions du règlement particulier de l'Appel d'Offres devront être déposées au Bureaux de l'ONG DEDI sis à Niamey ou à envoyer à l'adresse mail offres_niger@dedi.org au plus tard le 19 Décembre 2023 à 17h00.

NB : Les offres envoyées dépassants ce délai ne seront pas acceptées par l'ONG DEDI.

Article 18 : Ouverture

Les ouvertures des plis se dérouleront en séance publique dans la salle de réunion du bureau de l'ONG DEDI Niamey, à partir de 14 heures, **le 21/ 12 / 2023**.

Les entreprises soumissionnaires sont invitées à participer ou à se faire représenter par une personne dûment mandatée à la séance d'ouverture.



Article 19 : Modalité d'ouverture des plis et d'analyse des offres

19.1 - Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée de la manière suivante :

Ouverture de l'Enveloppe extérieure « C », celles de l'Offre Administrative et Technique « A » et de l'Offre Financière « B » par la Commission ad hoc chargée de l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres.

L'ouverture se déroulera en présence des soumissionnaires qui le désirent. Elle permet de :

- Prendre connaissance des noms des soumissionnaires et du montant de chaque offre,
- Constater la présence ou l'absence des pièces demandées ;
- De constater la conformité ou non de la présentation de l'Offre.

19.2. Evaluation des Offres

Elle sera effectuée par un Comité Ad hoc constitué par de l'équipe programme de DEDI

19.2.1. Vérification de la conformité des offres

Le Comité déterminera, dans un premier temps, la conformité des offres. Ainsi, sera éliminé après inventaire et évaluation des pièces contenues dans ces enveloppes, tout soumissionnaire qui :

- ✓ Ne remplit pas les conditions requises pour participer à un appel d'offres ouvert ;
- ✓ N'a pas fourni dans son offre toutes les pièces exigées à l'article 12 « documents constituant l'offre du soumissionnaire » ou, dont l'offre ne respecte pas l'une des dispositions de l'article 14 relatif à la conformité des offres ;

19.2.2. Vérification des offres financières

Le Comité procédera à la vérification des offres reconnues conformes pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles.

La commission corrigera les erreurs de la façon suivante :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre les prix unitaires et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la commission estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.
- L'omission d'un poste du devis quantitatif – estimatif ou d'un prix unitaire entraîne le rejet de l'offre.
- Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la commission, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et ledit montant sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.



ARTICLE 20 : ATTRIBUTIONS DES MARCHÉS

- Le Comité des Experts n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.
- Si une soumission n'est pas conforme, elle sera rejetée par la commission et ne peut être par la suite rendue conforme par la correction ou le retrait subséquent de la divergence ou réserve qui la rendait non - conforme.
- La méthode d'évaluation sera basée sur la qualité et les coûts : 70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière.

21.1. LES CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES SONT :

A) NOTE TECHNIQUE (SUR 100 POINTS)

N°	DESIGNATION CRITERE	NOTE TOTALE
1	Présentation de l'offre (présentation générale et vérification des calculs horizontaux et verticaux 5PTS . Présentation du dossier de soumission 5PTS)	10 points
2	Description de la démarche technique de mise en œuvre de l'activité (Distribution de Kits NFI (Assistance)sous forme des coupons) selon le contexte du projet	50 points
3	Les références techniques dans la distribution de l'assistance humanitaire sous forme des coupons au Niger en particulier ou offre de services similaires aux ONG pendant les trois dernières années	25 points
4	Planning d'exécution et délai	15 points
	TOTAL	100 POINTS

NB : Toute note technique inférieure à **70 /100** est éliminatoire

B) NOTE FINANCIERE (SUR 100 POINTS)

Le moins disant bénéficiera de la totalité des 100 points.

La note financière des autres soumissionnaires est obtenue par le calcul de la moyenne pondérée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée est calculée comme suit : **NI= MD X 100/MI**

Page **12** sur **17**



L'innovation et la technologie comme moteur
du développement endogène durable et de
l'aide humanitaire

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : info@dedi.org

Où :

Ni = Note de l'offre considérée ou **NI = NOTE DU SOUMISSIONNAIRE CONSIDERE**

MD = Offre moins disante ou **MD = L'OFFRE DU MOINS DISANT**

Mi = Offre considérée ou **MI= L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE CONSIDERE**

NB : Note de l'offre la moins disante est de : 100 points

La note finale de chaque soumissionnaire = Note offre technique x 0,7 + Note financière x 0,3

ARTICLE 22 : DROIT DE L'ONG DEDI D'ACCEPTER OU DE REJETER L'UNE QUELCONQUE OU L'ENSEMBLE DES OFFRES

L'ONG DEDI se réserve le droit

- d'accepter ou de rejeter toute offre ;
- d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution du Marché, s'il n'a pas obtenu de propositions acceptables, sans recours de responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés.

ARTICLE 23 : SIGNATURE DU MARCHÉ

L'ONG DEDI enverra à l'attributaire le projet de Marché. Dans un délai de sept (7) jours suivant la réception, l'attributaire du marché le signera et le renverra à l'ONG DEDI.

ARTICLE 24 : CONFIDENTIALITE DE LA PROCEDURE

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'ONG DEDI ou les commissions d'évaluation des offres sur aucun sujet concernant son offre entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué. Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer l'ONG DEDI ou la commission dans l'examen des offres ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son

Page 13 sur 17



*L'innovation et la technologie comme moteur
du développement endogène durable et de
l'aide humanitaire*

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : info@dedi.org

offre.

Article 25 : Engagement

Par le simple fait de soumissionner au présent appel d'offres, le soumissionnaire reconnaît :

- S'être assuré de toutes les difficultés et sujétions liées à l'exécution des prestations (nature des terrains, état des pistes, difficultés d'approvisionnement des chantiers, etc....).
- Avoir lu et accepté les dispositions contenues dans les documents ci-après du dossier d'appel d'offres :
 - Les Données Particulières de l'Appel d'Offres,
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Que les coûts liés à la préparation et à la soumission des offres sont à la charge des soumissionnaires. DEDI n'est ni responsable ni comptable des frais encourus, quelle que soit l'issue du processus de sélection

Niamey, le 20 Novembre 2023

Le Directeur Pays de l'ONG DEDI



CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

COUPON A 330 MENAGES

CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR L'ACTIVITE DE DISTRIBUTION DES KITS NFI SOUS FORMES DES COUPONS A 330 MENAGES

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF TEMOIN POUR LA DISTRIBUTION DES KITS NFI SOUS FORMES DES COUPONS A 330 MENAGES DE LA COMMUNE D'AYOROU

N°	Nature de l'article	Désignation et spécification	Quantité par kit	Quantité totale	P.U	Montant
1	Couvertures (1 place)	Dimension : 150cm x 200 100% polyester	03	990		
2	Bidon avec bouchon	20 litres ; Matériel : Plastic	01	330		
3	Seau avec couvercle	20 litres ; Matériel : Plastic	01	330		
4	Nattes (1 place)	Taille : min 60 cm max 180 X 90 Polypropylène	03	990		
5	Moustiquaire	Imprégnée d'Insecticide	03	990		
6	Savon	Barre de 250 g	05	1 650		
7	Casserole avec poignées et couvercle	Matériel : Aluminium Capacité : 7 L Diamètre: Min25 cm Max 28 cm	01	330		
8	Casserole avec poignées et couvercle	Matériel : Aluminium Capacité : 5 L	01	330		



L'innovation et la technologie comme moteur
du développement endogène durable et de
l'aide humanitaire

DEVELOPPEMENT EQUITE DURABILITE ET INNOVATION
REPRESENTATION DU NIGER, NIAMEY, QUARTIER SONICI

TEL : +227 20 37 01 76 ◇ Mail : info@dedi.org

		Diamètre : Min20 cm Max 25 cm				
9	Tasse de 0.5l	Matériel : Plastic	02	660		
10	Bouilloire de 2L	Matériel : Plastic	01	330		
11	Couteau	Matériel : Fer inoxydable Longueur : min 30 cm	01	330		
12	Louche	Matériel : Aluminium Capacité : min 100 ml Longueur : min 30 cm	01	330		
13	Gobelet	Matériel : Aluminium Capacité : 0.3 L min	03	990		
14	Cuillère	Matériel : Aluminium Capacité : min 100 ml Longueur: min 30 cm	03	990		
Totaux HT						
ISB						
MONTANT NET						

Le Soumissionnaire (Signature et Cachet)



LETTRE D'ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Nous,.....Représentant l'entrepriseayant examiné les documents d'appel d'offres **N°007/DEDI/NIGER/2023**, nous proposons de fournir, en totalité/ou en partie, les services visés pour un taux forfaitaire de :.....FCFA

Et nous nous engageons, si notre offre est acceptée pour exécuter la prestation dansjours à partir de la date de signature du contrat.

Par le simple fait de soumissionner au présent appel d'offres, nous reconnaissons s'être rassuré de toutes les difficultés et sujétions liées à l'exécution des prestations (nature des terrains, état des pistes, difficultés d'approvisionnement, le contexte sécuritaire, etc....).

Nous comprenons et acceptons que DEDI n'est pas tenu de choisir le prix le plus bas sur une offre qui ne peut être reçue, et que toutes les soumissions peuvent être rejetées sans en donner des raisons pour un tel rejet.

Nous comprenons également que, sous réserve des dispositions budgétaires, la quantité initialement spécifiée dans l'appel d'offres peut être revue et les soumissionnaires retenus seront avisés en conséquence.

En outre, aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'ONG DEDI ou la commission d'évaluation des offres sur aucun sujet concernant son offre entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué. Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer l'ONG DEDI ou la commission dans l'examen des offres ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

En fin, nous comprenons également que les coûts liés à la préparation et à la soumission des propositions sont à la charge des soumissionnaires. DEDI n'est ni responsable ni comptable des frais encourus, quelle que soit la conduite ou l'issue du processus de sélection.

Nom de la personne représentant l'entreprise,

Fonction,

Date Signature plus cachet de l'entreprise